

Carbonnier
Lamaze
Rasle & associés
SOCIÉTÉ D'AVOCATS



CARLARA
& international
SELECTED FULL SERVICE LAW FIRMS

Après avoir été formé par le bâtonnier Francis MOLLET-VIEVILLE et Madame Geneviève AUGENDRE, Édouard de LAMAZE a fondé le Cabinet CARBONNIER LAMAZE RASLE & ASSOCIÉS dont il est l'un des cogérants. Depuis lors, il a présidé à la croissance régulière mais soutenue du cabinet en même temps qu'il s'investissait dans les associations et les organismes qui permettent à la société civile de prendre part aux débats et de participer aux décisions.

Il a d'abord défendu les intérêts de la profession d'avocat en qualité, successivement, de délégué à la C.N.B.F., d'administrateur de la CREPA, de président de l'Union des jeunes avocats de Paris, de Président de la fédération nationale des unions de jeunes avocats puis de membre du conseil de l'Ordre. Ces responsabilités l'ont conduit, en particulier, à négocier la première convention collective des avocats salariés de France.

Ensuite, il s'est attaché à la défense des intérêts de toutes les professions libérales en qualité de membre du bureau de l'Union nationale des professions libérales puis de délégué interministériel aux professions libérales, de secrétaire général du Comité interministériel aux professions libérales et de président de la Commission permanente de concertation des professions libérales. Ces responsabilités l'ont conduit, en particulier, à porter sur les fonds baptismaux les sociétés de participations financières de professions libérales dont on redécouvre aujourd'hui toute l'importance et à intervenir comme commissaire du gouvernement lors de la présentation au Conseil d'État du projet de loi réformant le droit des ventes volontaires.

Depuis, il s'est engagé activement dans la défense de l'intérêt général, en qualité de membre du Comité national de l'euro, de président de l'observatoire national des professions libérales, de membre de la commission des comptes des services et, surtout, de membre de section au Conseil économique et social. Il a, en particulier, été l'initiateur et l'un des principaux contributeurs de l'avis que le Conseil économique et social a consacré à la question des conséquences, pour l'économie française, de l'application de la directive Services.

Au sein du cabinet CARBONNIER LAMAZE RASLE & ASSOCIÉS, il a été aux côtés de Michel RASLE à l'origine du développement du Pôle bancaire, historiquement l'une des premières activités déployées par le Cabinet. Au fil des années et à la tête de son équipe, il a considérablement élargi l'activité du cabinet en matière bancaire et financière grâce à la confiance renouvelée des grands établissements bancaires et financiers.

Inscrit au Barreau de Paris depuis 1979.
Inscrit au Barreau de Bruxelles sur les liste des avocats communautaires.

Compétences

- Responsable du Pôle Droit Economique et Financier
- Arbitrage
- Banque - Bourse - Finance
- Immobilier - Construction

Formation

Juridique et comptable
Maîtrise de Droit des Affaires, Université Paris X Nanterre

Titres et fonctions

Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
Ancien Délégué Interministériel aux Professions Libérales
Membre de la commission des comptes et des services (Ministère de l'économie et des finances)
Président de l'Observatoire National des Professions Libérales
Membre de section du Conseil économique et social
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Maire en Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Conseil au Comité économique et social européen

Langues

Français et Anglais

Contact

edelamaze@carlara.com
Tel. : +33 (0)1 53 93 61 41